

Communiqué de presse Conseil communal

Un budget 2024 en amélioration

Le budget 2024 affiche un résultat déficitaire de 2.4 millions de francs, soit une amélioration de plus de 2.5 millions par rapport au budget précédent, voire 3.5 millions en ne prenant pas en compte le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle prévue au budget 2023. Aucun prélèvement de ce type n'est envisagé au budget 2024. L'amélioration constatée s'explique essentiellement par la progression estimée des recettes fiscales de 2.1 millions de francs et la mise en place du nouveau mécanisme de compensation des charges géotopographiques. La récente décision du Grand Conseil sur ce sujet permet une amélioration de 1.3 million de francs par rapport à la situation actuelle.

Ce budget offre une prévision d'embellie réjouissante par rapport aux dernières années. La perspective d'une amélioration des recettes fiscales est bien réelle, même si le contexte international instable peut vite modifier cette situation.

Le PFT 2025-2027 laisse ainsi entrevoir une amélioration régulière rendue possible par une augmentation des recettes fiscales prudemment optimiste. Le Conseil communal est en effet confiant sur les impacts financiers induits à moyen terme par le développement économique des zones d'activités économiques et résidentielles. Cependant, la planification financière met en lumière un déficit structurel qui perdure toujours et se situe aux alentours de 2 à 2.5 millions de francs.

L'augmentation des recettes n'empêche pas le Conseil communal de se concentrer aussi sur la stabilisation, voire la diminution, de postes de charges. L'inflation semble stabilisée et l'impact d'une hausse des prix entre 2023 et 2024 n'est plus aussi marqué qu'entre 2022 et 2023. Les charges progressent toutefois de 0.4 million, dont 0.2 million de francs uniquement en raison de la hausse des taux d'intérêts impactant les renouvellements d'emprunts arrivant à échéance.

Comme ces dernières années, une attention particulière a été consacrée à l'examen des investissements, afin de limiter la progression du niveau d'endettement et éviter d'implémenter de nouvelles charges dans le compte d'exploitation. La Ville doit cependant se développer, et des projets d'une certaine importance sont prévus pour préserver et développer la qualité de vie dans notre cité. La réfection complète de l'esplanade de la gare est ainsi un projet y contribuant, tout comme les investissements importants prévus dans nos infrastructures sportives.

Globalement et sans les imputations internes, le budget 2024 enregistre une augmentation des charges de Fr. 429'239.-, soit +0.5%, et une augmentation des revenus de Fr. 3'928'970.-, soit +5.2%, par rapport au budget 2023 (sans tenir compte du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle au budget 2023). Le budget 2024 s'inscrit donc dans l'optique d'une amélioration de la situation financière de notre Ville, bien qu'en étant toujours dans une situation déficitaire.

Conclusion

Le Conseil communal ne se satisfait pas d'un budget déficitaire, mais il relève toutefois qu'une tendance à l'amélioration des finances communales semble s'amorcer avec l'évolution positive des recettes fiscales et le mécanisme de compensation des charges géotopographiques. Cette situation reste fragile, car la situation géopolitique internationale pourrait avoir des impacts conjoncturels notables sur les entreprises du canton, souvent très dépendantes des exportations.

Des réformes sont aussi annoncées au niveau cantonal pour ce qui concerne le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales. Un mécanisme provisoire est en cours pour l'année 2024, avec un système d'écrêtage. Le Conseil communal sera très attentif à la pérennisation d'un nouveau système de répartition de l'impôt des entreprises dont le périmètre n'est pas encore clair à ce jour.

La Ville du Locle est prête à accueillir de nouvelles habitantes et de nouveaux habitants. Les atouts de notre région doivent être davantage valorisés et se faire connaître. Pour y parvenir, le Conseil communal mise sur des installations sportives et de détente de qualité, un réseau d'institutions pré et parascolaires denses et répondant à la demande, une vie culturelle riche et des possibilités d'habitat moderne, le tout dans un environnement proche de la nature. Par le biais d'une offensive promotionnelle en 2024, la Ville du Locle prévoit de démontrer le cadre de vie exceptionnel des Montagnes neuchâteloises.

Le rapport complet du budget 2024 est téléchargeable sur www.lelocle.ch

Le Locle, le 15 novembre 2023

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.